Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
02 MARS 2016
N° SAIDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 005/2016 DU 25 FEVRIER 2016

Portant modification de la délibération n°42/2014 du 24 juin 2014, relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française

Date de convocation : 11 FEVRIER 2016

Date d'affichage : 11 FEVRIER 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 26 FEVRIER 2016

Date d'affichage de la présente délibération :

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Résultats des votes :		
	VOTANTS	**29**
	POUR	**29**
	CONTRE	**00**
	ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**25**
PROCURATION	**04**

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

POLYNESIE FRANCAISE

VILLE DE PIRAE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

PROJET DE DELIBERATION N° 005/2016 du 25.02.2016

Portant modification de la délibération n°42/2014 du 24 juin 2014, relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU la délibération n° 42/2014 du 24 juin 2014 relative au projet d'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française ;

l'arrêté n°267 / CM du 13 mars 2015 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Pirae pour l'acquisition d'un bus de transport ;

VU les résultats de l'appel d'offres lancé en juillet 2015 ;

VU la nécessité de modifier le coût estimatif du lot n°3 se rapportant à l'acquisition d'un bus ;

VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 25 février 2016 ;

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**29**
POUR	**29**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

ADOPTE :

Article 1er : Le plan prévisionnel de financement du lot n°3 – bus de transport s'établit comme suit :

Au lieu de :

Désignation	Coût estimatif (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention	Montant de la subvention
3) Bus de transport	21.316.328 XPF	40%	8.526.531 XPF

Lire :

Désignation	Coût estimatif (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention	Montant de la subvention
3) Bus de transport	24.000.000 XPF	40% (de l'estimation initiale de 21 316 328 XPF)	8.526.531 XPF

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur général des services, le service des ressources et le service de la sécurité civile et publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,
Le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Edouard FRITCH
M. Heimana TAURAA

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le - 2 MARS 2016 et publication du - 2 MARS 2016

Pour le maire absent,
Le 2ème Adjoint,

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★

M. Abel TEMARII
Edouard FRITCH
Le Maire